

# Cours 4:

## Pratique et connaissance des tests

- La pratique des tests n'est pas une pratique en aveugle. Dans le domaine de la santé par exemple, elle s'inscrit dans une démarche clinique pour donner des éléments de réponse à des questions précises posées par le psychologue lui-même, par une institution, par un patient, etc. **Le processus d'évaluation** permet de faire une appréciation des **forces**, des **faiblesses**, et des particularités des comportements de l'individu tout en tenant compte du fait que les outils d'évaluation sont imparfaits.

- En pratique, il faut savoir que certains manuels de test ne comportent pas toutes les données psychométriques utiles pour s'assurer de leurs qualités et il ne faut pas faire **confiance en aveugle aux auteurs des tests** ou penser qu'un test vendu est forcément fiable (**valide et fidèle**). Parfois, les informations sont présentes mais il est facile de voir que celles-ci sont **erronées ou fausses** (même pour des tests édités par des maisons d'éditions connues). Une bonne connaissance des **méthodes de construction des tests** est donc nécessaire (afin de porter **un regard critique** sur les outils que l'on utilise).

# 1-Manuel des tests

Le manuel des tests est un outil important pour les psychologues. Un bon manuel (donc un manuel qui respecte les règles de **la déontologie professionnelle**) doit préciser a minima :

- Les objectifs généraux du test
- le référentiel théorique des concepts utilisés ;
- Les grandes étapes et les justifications ayant conduit à sélectionner les questions constitutives de l'épreuve.
- les consignes précises de passation et de cotation (indispensable pour une bonne standardisation) ;

- les données permettant d'apprécier les **qualités psychométriques de l'instrument** ;
- ✓ la définition de la **population de référence** (ou des populations de références) et la méthode d'échantillonnage.
- ✓ Les qualités métrologiques : **sensibilité, fidélité(s), validité** (travaux de validation).
- la(les) table(s) **d'étalonnage** ou les règles de transformation des scores bruts en scores étalonnés ;
- la date de publication des **normes d'étalonnage** ;
- éventuellement des **exemples cliniques** quand l'épreuve s'yprête.

## 2- les règles d'utilisation des tests

- Il existe un certain nombre de principes ou règles (devoirs) pour le psychologue dans l'utilisation des tests. Ces règles se retrouvent de façon explicite ou implicite dans les codes de déontologie professionnelle (France, Suisse, Belgique, USA, Canada, etc.).
  - (1) Dans l'exercice de sa profession, le psychologue doit tenir compte des principes scientifiques généralement reconnus en psychologie.
  - (2) Le psychologue ne diffuse pas le contenu des tests ni ne les cède à des non psychologues (pour des problèmes de validité).
  - (3) Le test n'est pas une fin en soi, c'est un outil standardisé qui complète, éclaire des données recueillies sur la personne. Il doit s'inscrire dans une démarche hypothético-déductive.

(4) Le psychologue ne doit pas remettre à autrui, sauf à un psychologue, les données brutes et non interprétées inhérentes à une consultation psychologique.

(5) Le psychologue doit éviter toute possibilité de fausse interprétation ou d'emploi erroné des informations qu'il transmet à autrui.

- le psychologue doit rédiger des comptes rendus qui dans leurs formes doivent s'adapter aux destinataires (parents, psychiatres, collègues, etc.)
- Lors d'un bilan, la personne concernée doit toujours avoir une restitution du bilan (orale et écrite). Cette restitution doit être expliquée et discutée et on doit s'assurer que la personne a compris.

(6) Le rapport psychométrique :

### 3- Quand ne pas utiliser un test ?

Voici selon Urbina (2014), les 10 raisons qui devraient conduire un psychologue à ne pas utiliser un test :

1. Les objectifs du test sont inconnus ou peu clairs pour le psychologue.
2. Le psychologue n'est pas familier avec le test et pas assez entraîné à l'utilisation de ce test.
3. Le psychologue ne sait pas à qui est destiné le test ou comment seront utilisés les résultats au test.
4. Les informations que pourraient fournir le test sont déjà disponibles ou peuvent être obtenus par d'autres moyens ou des sources plus sûres.



5. La personne devant être testée n'est pas d'accord ou pas prête pour coopérer à une situation de test.
6. Le test ou la situation de test peut engendrer un préjudice à la personne testée.
7. L'environnement et/ou les conditions de passation ne sont pas adaptés à la situation de test.
8. Le format du test n'est pas adapté en raison de l'âge, d'aspect linguistique, culturel,
9. Les normes sont trop anciennes ou inadaptées et inapplicables à la personne testée.
10. Le manuel du test (documentation) concernant le test ne donne pas d'informations suffisantes concernant la validité du test.

## 4-Rapport psychométrique

- L'étape finale du processus d'évaluation est la rédaction d'un rapport psychométrique (**bilan**). Ce rapport n'est pas un simple relevé des résultats des tests qui ont été passés, c'est **un composé cohérent** de toutes les données relatives à l'évaluation. Les principes de base du rapport psychométrique ont été largement discutés dans la littérature et plusieurs auteurs proposent d'organiser le contenu d'un rapport psychométrique suivant un schéma (Wolber et Came, 2002) en 8 points :

- 1. Les données personnelles (nom et prénom, date de naissance, date de l'évaluation);
- 2. Mandat (raison de l'évaluation);
- 3. Méthodes et instruments d'évaluation (entrevue, tests, étude de dossiers);
- 4. Présentation de la personne (statut social, relations familiales, scolarité, histoire du développement, situation actuelle, éléments les plus significatifs de la vie, portrait clinique);
- 5. Observations et conditions de passation (comportements et attitudes lors de l'entrevue, coopération, motivation, motricité, empathie)

6. Résultats, impressions sur le plan clinique et interprétation (inférences basées sur des variables significatives des tests et sur les observations compte tenu de l'objectif de l'évaluation; discussion sur les résultats par thèmes);
7. Éléments de diagnostic (appartenance à une catégorie psychologique ou clinique);
8. Résumé et recommandations (conseils reliés au but de l'évaluation).